

COMMISSION NATIONALE EAU DOUCE de la Fédération Française des Pêches Sportives.

**22 FEVRIER 2019 (15 h à 18 h 00)
23 FEVRIER 2019 (8 h 30 à 12 h)
CREPS de Bourges
31 rue du Maréchal Juin 18000 BOURGES.**

REUNIONS COMITE DIRECTEUR

Vendredi 22 février 2019.

A l'exception d'Olivier DEMUS, excusé et d'Olivier DAROT qui arrivera en fin de soirée, les membres du Comité Directeur se sont réunis au CREPS de Bourges pour une première séance de travail.

Accueil par le président de la commission « eau douce » de la FFPS, Jean Luc QUERNEC.

Cette première réunion sera exclusivement consacrée à la restructuration des règlements.

Afin de faciliter l'utilisation de nos règlements, il a été décidé d'établir un règlement particulier à chaque discipline :

- Pêche mixte et moulinet.
- Feeder.
- Carpe au coup.
- Corporatif.

Chaque règlement comportera une partie commune et une partie spécifique à la spécialité.
A partir du projet de règlement

Les chapitres communs :

Généralités :

- * Préambule (domaine public, domaine privé, eau libre, réciprocité, etc...)
- * Les compétitions.
Les CD peuvent autoriser un pêcheur classé en division nationale à participer à un championnat départemental. C'est l'affaire du Comité Départemental.
- * Les licences :
 - date limite de renouvellement pour les qualifiés à des championnats : 31 mars de l'année N
 - certificat médical, questionnaire de santé (cerfa) : le cerfa prolongera la durée de validité du certificat médical. Ce document est strictement personnel. Si le pêcheur a coché OUI sur une seule case, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire.
 - Le responsable licences du CD devra veiller à bien cocher la case « Questionnaire de santé » ou « Certificat médical »
- * Pêcheurs handicapés, pêcheurs étrangers.
- * Les catégories.
- * Candidatures à l'organisation d'épreuves nationales :
 - Doivent être obligatoirement validées par la commission eau douce des CR.
 - Aucune candidature directe d'un CD, d'un Club ne sera validée.
 - Pour une même épreuve, une seule candidature par CR.
 - Chaque candidature doit être accompagnée d'un pré-programme (maquette sur le site)
 - Le programme définitif doit être envoyé aux responsables des épreuves 2 mois avant celles-ci.

Organisation :

- * Piquetage.
- * Tirage au sort.
- * Installation des pêcheurs. En cas d'herbier important devant la place ne permettant pas de pratiquer convenablement (pêche, épousage) le pêcheur pourra être autorisé à faire un nettoyage du bord voir en pénétrant dans l'eau si le niveau le permet. Si les organisateurs autorisent une tierce personne à faire ce travail, le pêcheur aura interdiction de poursuivre toute autre préparation.
A partir du signal de début des contrôles, aucune intervention ne sera possible.
- * Préparation du matériel.
- * Quantités/Contrôles esches et amorces.
 - les esches, les pâtes (y compris alimentaires) artificielles ou synthétiques sont interdites.
- * Action de pêche.
 - en cas de « récupération » d'une ligne cassée avec un poisson, ce dernier ne sera pas comptabilisé.
- * Pesée.
- * Classements. Nouveau système expérimental.
 - Présentation, exemple.
 - Programme établi par José.
 - Ce système sera expérimenté sur des épreuves sans montée, maintien, descente (coupe de France féminines, jeunes) Sur la première division pêche mixte à Creutzwald, essai d'application avec comparaison avec le classement traditionnel. Analyse des variantes. Corrections éventuelles à apporter.
- * Spécificités pêche au moulinet.
 - un vœu sur la suppression de la distance minimum de pêche à 15 mètres a été déposé. Il sera étudié lors de la réunion des présidents de CD et CR et éventuellement en Assemblée.
- * Spécificités coupe de France Duo.
 - En cas de force majeure (maladie, accident, etc...) un équipier pourra être remplacé. Un justificatif devra être fourni.
 - Le classement intégral devra être transmis au responsable de l'épreuve afin de faciliter les remplacements en cas de forfait (s)

Samedi 23 Février 2019.

Relecture du règlement pêche mixte.

Poursuite du travail sur les règlements spécifiques : feeder, carpe, corporatif, truite aux appâts naturels.

Pour chaque règlement spécifique, le « tronc commun » est repris.

Quelques points spécifiques sont discutés.

- * Feeder
- * Carpe au coup
- * Corporatif

Une fois la rédaction finale de ces règlements réalisée, ils vous seront soumis pour relecture (orthographe, mise en page, compléments éventuels)

Présentation du calendrier par Jean Claude.

Le calendrier est bien avancé mais il y a encore quelques trous que ce soit sur les championnats individuels (1^{ère} moulinet en particulier), les grandes épreuves et surtout pour la carpe (coupe, championnats)

Point rapide sur les finances (Edmonde)

Interrogation sur la reconduction de la subvention de la FNPF. Jacques Goupil explique la position actuelle et confirme le flou actuel au niveau la FNPF.

Edmonde se pose la question de faire figurer cette subvention (35 000 €) sur son budget prévisionnel.

Etude des vœux (présentation par Jean Luc)

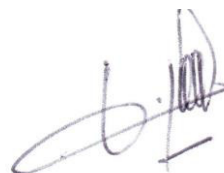
Les vœux particuliers pour la carpe au coup ont été regroupés par Daniel.
Les présidents des CD et CR devront se prononcer.

Les avis du comité directeur seront soumis aux présidents des commissions eau douce des CD et CR et éventuellement à l'Assemblée Annuelle.

Réunion avec les capitaines, capitaines adjoints et délégués : tous les membres du comité directeur peuvent assister.

Fin des travaux à 12 h 15.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Depalle', with a stylized flourish at the end.

D. DEPALLE